

Zeitschrift: Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen
Band: 49/1963 (1964)

Artikel: La réforme de l'enseignement secondaire à Genève
Autor: Hari, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-56574>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La réforme de l'enseignement secondaire à Genève

Par Robert Hari, Directeur du Cycle d'orientation, Genève

« Quand Ponocrates congneut la vitieuse manière de vivre de Gargantua, délibéra aultrement le instituer en lettres, mais pour les premiers jours le toléra, considérant que Nature ne endure mutations soudaine sans grande violence. »

On peut puiser quelque réconfort, mais aussi quelque humilité dans le fait que la réforme de l'enseignement, il y a plus de quatre cents ans, était aussi actuelle qu'aujourd'hui; d'ailleurs on eût pu citer Charlemagne ou Quintilien tout aussi bien que Rabelais, car il est dans la nature même de l'enseignement de subir des réformes périodiques; mais elles sont d'autant plus rapprochées que la société évolue à un rythme plus rapide. Or, au cours de ces dernières années, nous assistons à une extraordinaire accélération de cette évolution, et les cadres scolaires traditionnels, qui avaient fait leur preuve dans un système social relativement statique et auxquels il suffisait d'apporter de temps à autre quelques aménagements, éclatent sous la pression de nécessités multiples. D'où les réformes scolaires entreprises, depuis moins de vingt ans, dans une dizaine de pays européens et dans plusieurs cantons suisses, pour ne parler que de notre continent.

Le drame, pour le réformateur qui tient à adapter son « école nouvelle » aux impératifs de l'évolution, c'est qu'il doit travailler de manière prospective; pour ne prendre que le cas de l'enseignement secondaire inférieur (de dix à seize ans au maximum, de douze à quinze au minimum), les techniques et connaissances de base que l'école doit inculquer doivent former un individu qui ne débouchera dans la vie active en moyenne que douze ans plus tard. Or, la plupart des spécialistes de la prévision économique se déclarent incapables d'estimer les besoins du marché du travail au-delà d'un terme de six ans. Notre réformateur doit donc, sous peine de former des inadaptés, repenser structures scolaires, programmes, méthodes, manuels en fonction d'une économie que les économistes eux-mêmes se refusent à

définir. On réclamait hier, à cor et à cri, des ingénieurs; on veut aujourd'hui des physiciens; mais quand ces physiciens auront éclos, on regrettera peut-être amèrement de n'avoir pas formé plutôt des bio-chimistes. Et notre réformateur n'a même pas la ressource, devant les responsabilités dont on l'accable, de ne préparer que le seul type d'individus dont l'activité est aussi précieuse que permanente dans son essence: des poètes...

Le danger est donc grand, dans une réforme de l'enseignement secondaire, de céder à des impératifs momentanés; l'enthousiasme est actuellement aux sciences, trop négligées, il est vrai, dans beaucoup de systèmes traditionnels basés sur une conception humaniste de l'éducation; mais à organiser l'enseignement autour d'elles, à procéder à des coupes sombres dans les disciplines «morales» pour les intégrer dans un horaire déjà surchargé, on risque d'aller au-devant de désillusions: peut-on être assuré que les sciences naturelles, l'observation scientifique, la physique ou la chimie aident autant à doter l'élève de l'indispensable outillage mental que le latin, l'analyse française ou l'histoire – ou qu'elles puissent remplacer ces disciplines? Car aux degrés qui nous intéressent il ne saurait s'agir de former déjà des spécialistes.

D'autre part, une authentique réforme de l'enseignement devrait englober aussi bien les enseignements primaire, secondaire, gymnasial qu'universitaire. C'est une exigence pratiquement irréalisable. Une réforme de l'enseignement secondaire – puisque c'est de cela qu'il s'agit – devra donc composer avec des contingences parfois paralysantes: l'école primaire fournit des élèves formés selon certaines méthodes et selon certains programmes sur lesquels il est impossible de ne pas s'appuyer; d'autre part, il conviendra de fournir à l'enseignement gymnasial des élèves ayant acquis un certain bagage déterminé par les exigences des programmes de maturité fédérale, ou commerciale, ou par celles des écoles techniques ou professionnelles. Il faut donc bien admettre d'entrée que le réformateur n'aura pas les mains libres et que son action se limitera à certains cadres précis – même s'il peut caresser l'espoir que son action finira, par une sorte d'osmose, par agir sur les formes d'enseignement qui précèdent ou qui suivent.

Enfin, une réforme de l'enseignement secondaire dont l'orientation continue constitue la charnière doit postuler que les élèves dont elle a à s'occuper correspondent à un certain nombre de types bien définis: élèves aptes aux études longues; élèves doués pour l'activité technique; élèves de tempérament manuel; élèves aux capacités commerciales, ou artistiques, ou linguistiques... Chacun sait que

ce n'est là qu'une vue de l'esprit, et que la seule école idéale serait celle qui ne comporterait qu'un élève instruit par une vingtaine de professeurs !

D'entrée donc le réformateur n'ignore pas que son action ne pourra être que partielle, et que ses solutions les plus ingénieuses ne seront jamais que des compromis.

Cependant, aussi décourageantes que soient ces considérations, la transformation des systèmes existants est urgente et indispensable; cette nécessité n'implique aucune critique à l'endroit de ces systèmes qui, conçus à d'autres époques, dans d'autres conditions, ont rendu les services qu'on attendait d'eux. Mais l'école doit s'adapter à un monde en pleine transformation; la société ne peut plus laisser en friche chez ses individus des dons et des aptitudes dont elle a, dans certains secteurs, un besoin dramatique. D'autre part, chaque enfant doit avoir le droit de se réaliser aussi pleinement que possible, quelle que soit sa situation sociale et quelque longues que soient les études à entreprendre dans ce but; il convient de relever à ce propos qu'à Genève de nombreuses mesures ont été prises antérieurement à la création du Cycle d'orientation pour satisfaire à cette légitime exigence: allocations familiales, gratuité de l'enseignement secondaire jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, gratuité des fournitures scolaires, allocations d'études et de formation professionnelle, etc.

Le problème qui se posait à Genève était essentiellement celui de *l'orientation* des élèves de l'enseignement secondaire inférieur. Avant l'introduction du Cycle d'orientation de l'enseignement secondaire, la situation était la suivante:

Les garçons à la fin du sixième degré (primaire), et selon certaines normes de promotion, pouvaient entrer en septième du Collège de Genève (collège latin), ou accomplir leur septième année dans l'enseignement primaire; les élèves promus à la fin de la septième pouvaient entrer en première année du Collège moderne; ceux dont les parents n'avaient pas estimé utile de leur faire suivre des études secondaires terminaient leur scolarité dans l'enseignement primaire (huitième et neuvième degrés).

Les filles: accomplissaient toutes leur septième degré dans l'enseignement primaire, au terme duquel elles pouvaient entrer soit à l'Ecole supérieure de jeunes filles (section latine ou section moderne) ou à l'Ecole ménagère et professionnelle. Comme les garçons, les autres terminaient leur scolarité obligatoire dans l'enseignement primaire.

Ce système comporte un certain nombre d'inconvénients qui pouvaient être considérés comme mineurs jadis lorsqu'il était admis

que les études secondaires étaient un privilège réservé à ceux que le hasard avait favorisé par la naissance ou la fortune. Un certain nombre d'enfants doués, faute d'une détection méthodique ou d'une information suffisante aux parents, quittaient l'école à quinze ans pour entrer dans la vie pratique alors qu'ils auraient pu obtenir une formation plus complète et une qualification plus grande¹. Par ailleurs, il était impossible de remédier à certaines erreurs d'orientation. L'élève égaré dans une section moderne ne pouvait pratiquement plus rejoindre une section latine (qui seule donne accès à un certain nombre de facultés et instituts universitaires); inversement, un échec au huitième degré d'un collège latin interdisait pratiquement tout passage dans un neuvième degré moderne ou scientifique. Ces accidents étaient d'ailleurs inévitables: les écoles secondaires traditionnelles, prévues pour la formation d'un type d'élève donné en vue d'un but précis, avaient peu à peu pris les mesures nécessaires à leur propre nature: modifications de programmes, d'horaires, de méthodes; choix de manuels particuliers; normes d'admission ou de passage intrinsèques, etc., qui précisément compliquaient, voire rendaient impossibles des passages latéraux.

Une réforme de l'enseignement secondaire avait donc pour but: d'offrir à tous les enfants la possibilité de suivre le type d'études pour lequel ils étaient le mieux faits; d'assurer d'une manière permanente leur bonne orientation; de rendre aussi aisé que possible le passage d'un type d'enseignement à un autre; de créer une fois ces conditions remplies, des types d'enseignements assez divers pour éviter le péril de l'école unique ou les mieux doués piétinent et prennent des habitudes de travail ralenti, et où les moins doués perdent rapidement pied; de donner un enseignement qui tienne compte de ce qui précède (degrés primaires) et de ce qui suit (divisions gymnasiales de l'enseignement secondaire, écoles techniques, commerciales et professionnelles); de donner un enseignement où il s'agisse moins essentiellement d'acquérir un certain bagage de connaissances, que d'équiper chaque enfant d'un outillage mental propre à créer chez eux cette faculté, essentielle du fait de la complexité du monde qui les attend; *l'adaptabilité*; d'assurer cependant les bases indispensables du savoir qui seules permettent d'accéder aux connaissances supérieures ou spécialisées, sans négliger pour autant – tendance hélas fréquente au degré secondaire paralysé par des programmes parfois abusifs – la

¹ La situation de Genève, canton urbain, était cependant moins anormale que celle d'autres cantons où le 20 % seulement des élèves continuent dans l'enseignement secondaire.

culture générale, surtout pour ceux des élèves qui ne continueront pas leurs études au-delà de la scolarité obligatoire. Ces ambitions sont vastes et parfois contradictoires; on comprendra qu'il ait été fait allusion au début de cet article au nécessaire compromis que constitue inévitablement une réforme de l'enseignement secondaire inférieur.

Etudes et projets de réforme de l'enseignement secondaire

Notre propos n'est pas d'analyser les divers projets et études élaborés par des instances diverses dès 1955 et dont la synthèse a conduit à l'ouverture, en automne 1962, des seize premières classes du Cycle d'orientation de l'enseignement secondaire genevois. On se bornera à mentionner les principaux:

- Le «Rapport du Département de l'instruction publique» du printemps 1959, établi sur la base d'une étude préalable de M. J.-P. Extermann, actuellement directeur de l'Ecole supérieure de jeunes filles. Diverses annexes complétaient ce rapport, en particulier un rapport de M. Samuel Roller, directeur du Service de la recherche pédagogique, sur les «épreuves d'orientation» administrées dans les degrés six et sept dès novembre 1946.
- Le «Mémoire de l'Union du corps enseignant secondaire genevois relatif à la réorganisation de l'enseignement secondaire inférieur» du 30 novembre 1959, et qui, comme le rapport suivant, faisait la critique du rapport départemental auquel il proposait d'apporter des modifications assez profondes.
- Les «Résolutions et commentaires de l'Union des instituteurs genevois» du 16 décembre 1959.

A ces documents formels, il conviendrait d'ajouter d'autres rapports; une réforme si importante, qui allait concerner tous les élèves genevois de douze à quinze ans, faire disparaître deux écoles secondaires (Collège moderne et Ecole ménagère) et les divisions inférieures des autres établissements secondaires, ne pouvait laisser indifférents des organismes professionnels ou parascolaires tels que les syndicats patronaux et ouvriers, ou l'Union famille-école.

Des polémiques assez vives s'engagèrent, et des positions catégoriques s'affirmèrent de part et d'autre; on apprendra sans étonnement que la question du latin, à elle seule, cristallisa de manière irréductible des oppositions: la vieille querelle des anciens et des modernes connut alors un regain de virulence!

Il appartient au chef du Département de l'instruction publique, M. le conseiller d'Etat André Chavanne, de trancher ce nœud gordien; il

prit la décision de faire débiter l'expérience par l'ouverture de seize classes (huit de garçons, huit de filles) du septième degré, en adoptant les points de la réforme sur lesquels tout le monde ou à peu près était d'accord et en établissant un compromis acceptable pour les points litigieux, restant entendu qu'à la lumière des expériences pratiques on pourrait reviser ces questions.

Pendant les cinq mois qui précédèrent l'ouverture de ces seize classes, le directeur de ce nouvel ordre d'enseignement mit au point les modalités d'application, en collaboration en particulier avec les maîtres appelés à enseigner dès l'automne; une commission cantonale des programmes (composée d'enseignants primaires et secondaires appartenant à toutes les écoles) avait précédemment jeté les bases d'une refonte des programmes traditionnels; on compléta son travail; on étudia les méthodes et les manuels les plus adéquats; on examina les moyens pratiques d'assurer l'orientation continue (épreuves communes), et l'on créa même des structures nouvelles appelées par cette exigence, ébauchées ou non prévues dans les plans de réforme initiaux (classes de rattrapage et classes d'appui, par exemple).

Dès septembre 1962, l'expérience débuta aux collèges de l'Aubépine et de la Florence, et en juin 1963, on pouvait établir un bilan positif de l'opération à telle enseigne que l'extension du Cycle d'orientation était décidée par l'ouverture, en septembre 1963, de trente-deux nouvelles classes. La première année permettait en outre de préciser avec une certaine netteté les principes généraux du Cycle d'orientation et ses modalités d'application:

Principes généraux du Cycle d'orientation

Dans son stade final, tous les élèves genevois entreront dans le Cycle d'orientation de l'enseignement secondaire à leur sortie de sixième année primaire, pour un cycle d'étude de trois ans. Ce Cycle d'orientation groupera donc tous les garçons et toutes les filles âgés de douze à quinze ans, soit jusqu'à leur libération (selon la loi genevoise, les élèves de l'enseignement obligatoire sont libérables à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle ils ont atteint leurs quinze ans révolus). Ne seront exceptés de cette fin de scolarité dans le Cycle d'orientation que quelques cas particuliers, notamment les élèves des classes primaires spéciales. Cet enseignement secondaire est gratuit et obligatoire.

Le Cycle d'orientation doit assurer l'orientation scolaire des élèves et être en mesure de corriger rapidement, et sans difficulté excessive,

les erreurs d'aiguillage qui étaient souvent, dans le système traditionnel, irrémédiables. Il doit pouvoir dépister les aptitudes et aider à poursuivre leurs études aux élèves qui en ont le goût et la capacité, et en même temps préparer aussi complètement que possible, tant sur le plan des connaissances générales indispensables, que sur celui de la culture, ceux qui entreront dans la vie pratique à leur libération scolaire.

Structure

Les élèves sont répartis – selon des critères mentionnés plus loin – en sections qui groupent les enfants selon leurs goûts et leurs aptitudes.

Au septième degré: trois sections:

a. latino-scientifique, destinée aux élèves qui sont en mesure de poursuivre un «enseignement long» (maturité et études supérieures subséquentes);

b. générale, groupant les élèves qui, à la fin du Cycle d'orientation, entreront dans des écoles commerciales, techniques, ménagères, d'art ou de métiers;

c. pratique, qui s'adresse aux élèves qui se destinent à la vie pratique (apprentissage et certaines écoles de métiers).

Au huitième degré: quatre sections: latine; scientifique; générale; pratique. La seule différence avec le septième degré réside dans le fait que les élèves latinistes et scientifiques, précédemment groupés dans une même classe, se répartissent dans des classes spécifiques dont le programme ne diffère que pour le latin, les sciences et, partiellement, les mathématiques. Les sections G et P sont la suite des sections analogues du septième degré.

Au neuvième degré: on retrouve les quatre sections L, S, G, et P; mais la section G, qui doit faire déboucher les élèves sur des écoles de types assez différents, sera différenciée en classes à option:

a. option commerce (filles et garçons). Davantage de langues, moins de mathématiques et de sciences;

b. option technique (filles et garçons). Davantage de mathématiques et de sciences; dessin technique;

c. option ménagère (filles seulement). Davantage d'enseignement ménager et de couture.

Orientation

Le Cycle d'orientation fait de l'orientation scolaire; il dirige chacun de ses élèves vers la section qui convient le mieux à ses goûts et à ses

aptitudes et assure, au cours des trois ans, les modifications d'orientation appelées par des vocations ou des éveils scolaires tardifs.

Une préorientation² à la fin de la sixième primaire permet de répartir provisoirement les élèves dans l'une des trois sections du septième degré. Elle est basée :

- a. sur les intentions des parents;
- b. sur les résultats scolaires obtenus en sixième primaire;
- c. sur un rapport du dernier maître primaire;
- d. sur les résultats à des tests psycho-pédagogiques.

Dès le début de l'année scolaire, les élèves sont soumis à une observation minutieuse de la part des maîtres et maîtresses qui recueillent en outre les remarques et les constatations des maîtres spéciaux enseignant dans la classe. Dès qu'un temps d'adaptation suffisant s'est écoulé, une série d'épreuves communes³, soigneusement étalonnées, permettent de juger des capacités de chacun, et de sa bonne orientation.

Confrontés avec les notes et les observations des maîtres, les résultats de plusieurs épreuves communes permettent au Conseil d'école, une première fois à la fin du premier trimestre, puis à deux ou trois reprises pendant l'année scolaire de proposer ou d'imposer aux parents un éventuel transfert vers une section plus adaptée aux aptitudes de l'élève.

Classes d'appui et de rattrapage – études surveillées

Pour éviter toute décision inspirée par des échecs momentanés, le Cycle d'orientation a créé des classes d'appui (latin, allemand, mathématiques ou français) : elle sont destinées aux élèves qui connaissent des difficultés spécifiques dans une seule de ces quatre branches. Dans ces classes, à effectifs très réduits (huit élèves au maximum, en principe), des maîtres spécialisés aident les élèves à combler leurs lacunes, reprennent les explications imparfaitement comprises, proposent des exercices supplémentaires, d'une manière aussi individualisée que possible. Le Cycle d'orientation tend notamment à l'introduction systématique dans ces classes de la programmation des matières, selon le principe des « machines à apprendre » qui doit permettre à l'élève de travailler à son rythme et d'avancer pas à pas et méthodiquement dans l'acquisition des connaissances qui lui faisaient défaut, ou qu'il n'avait pu assimiler pendant les leçons normales⁴.

² et ³ Cf. *infra*, « Les critères d'orientation ».

⁴ L'enseignement programmé sera aussi introduit dans les classes normales; il est déjà à titre expérimental dans les classes de mathématiques du huitième degré.

La durée d'un «appui» est en moyenne de quinze à vingt séances de quarante-cinq minutes au maximum. Si à la fin de cette période les difficultés n'ont pas disparu ou si elles ne se sont pas atténuées, il faut admettre qu'elles sont insurmontables: l'élève ne doit pas rester dans la section où il peine et où il accumule les échecs.

D'autre part, l'élève qui connaît des difficultés dans deux ou trois branches principales n'est visiblement pas à sa place dans sa section, et un appui ne saurait lui être d'aucun secours, étant donné le nombre et l'étendue de ses inaptitudes; c'est la raison pour laquelle aucun élève ne peut être inscrit dans deux classes d'appui simultanées.

Les classes de rattrapage, basées sur les mêmes principes généraux, s'adressent aux élèves transférés qui doivent combler un certain retard pour s'adapter à leur nouvelle section; au niveau de la septième, ce rattrapage ne concerne que le latin (pour un transfert en groupe latin de la section LS), l'allemand (transfert de section P en G ou LS) et, partiellement, le français (de P en G ou LS).

Enfin le Cycle d'orientation a institué des études surveillées (de 16.45 à 18 heures) pour les élèves qui ne peuvent faire dans de bonnes conditions leurs devoirs à domicile: un maître est à leur disposition pour les aider ou pour contrôler leur travail.

Programmes et méthodes

Le Cycle d'orientation a profité des réformes de structures pour remanier les programmes dans les limites qui ont été invoquées plus haut. Les principales modifications affectent l'enseignement des mathématiques (introduction de la mathématique ensembliste), des sciences (remaniement des programmes; accent porté sur l'expérimentation; création d'heures d'observation scientifique); des travaux manuels pour les garçons (deux heures dans toutes les sections); de la musique (instituée pendant trois ans pour les garçons de L, S et G; accent mis non plus seulement sur le chant et le solfège, mais sur toutes les méthodes propres à développer la sensibilité musicale) et de la gymnastique (travail concentré par la division en groupes de travail). A ces réformes particulières s'ajoutent celles qui ont immédiatement précédé la création du Cycle d'orientation, en particulier l'adoption d'un nouveau cours d'allemand qui s'appuie essentiellement sur la méthode directe.

Il est fait très largement appel aux techniques de la pédagogie moderne dans les méthodes nouvelles. En travaux manuels, en couture, dans l'enseignement ménager, dans les travaux pratiques de sciences,

dans l'observation scientifique et en travaux dirigés, l'enseignement est donné par demi-classes, qui permettent aux maîtres de suivre de manière plus approfondie et plus individuelle leurs élèves. Les effectifs des classes sont limités à un maximum de vingt-quatre élèves.

Les moyens audio-visuels sont systématiquement employés (films, disques, enregistreurs, diapositives, etc.), et chaque classe est équipée de rideaux d'obscurcissement et d'un appareil de projection qui permet d'illustrer en tout temps une leçon dans presque toutes les disciplines, mais plus particulièrement en sciences, histoire, géographie, dessin et information générale. Des boîtes d'expériences mécaniques, physiques, optiques, etc., préparées par des spécialistes de l'enseignement permettent de déceler les aptitudes des élèves scientifiques; des bibliothèques de classe (à côté de la bibliothèque d'école et son service de prêt à domicile) sont en voie de constitution et offrent à chaque élève la possibilité de procéder à des recherches personnelles. Divers manuels nouveaux, étudiés par des commissions qui ont établi de longues et soigneuses comparaisons, ont été introduits (histoire, sciences, géographie, français) ou ont été élaborés par des groupes de maître.

Si, sur le plan technique et matériel, le Cycle d'orientation bénéficie des meilleures conditions, sur le plan pédagogique il s'entoure également de toutes les garanties possibles, et applique les principes qui lui permettent de réaliser un double objectif: fournir à ses élèves le bagage de connaissances indispensables à la continuation de leurs études ou à leur entrée dans la vie pratique, mais aussi leur apprendre à apprendre, c'est-à-dire former leur esprit et améliorer leur outillage mental; les habituer aux méthodes de travail personnel, les accoutumer, en éveillant leur curiosité et en les aidant, à connaître et à manier les ouvrages de recherches et de références, ou à aborder seuls certains problèmes nouveaux.

Mais si les connaissances de base et l'apprentissage des méthodes de connaissance sont essentiels, il reste un domaine dans lequel le Cycle d'orientation désire innover: celui de la culture générale, parfois négligé au profit des disciplines purement scolaires. C'est pourquoi il a institué une heure hebdomadaire (deux dans les sections P dont les élèves n'auront pas la possibilité de parfaire cette culture générale dans d'autres écoles supérieures) d'information générale, au cours de laquelle, à tour de rôle, des spécialistes intéressent les enfants à des questions culturelles: formation du goût et initiation artistique; culture nationale et connaissance des figures de proue de l'histoire, des sciences, de la littérature suisses; éducation cinématographique;

connaissance musicale (présentation commentée des chefs-d'œuvre essentiels de la musique). Dans le cadre de cette information générale, les élèves de section P bénéficieront en huitième et en neuvième d'une information professionnelle qui les aidera à choisir leur futur métier. En outre, le maître de classe, à côté de ces spécialistes, a la possibilité d'intéresser ses élèves à des problèmes d'actualité qui leur permettent d'exercer leurs qualités d'observation, de sens critique et de curiosité.

Pour assurer, aussi longtemps que possible, des transferts aisés d'une section dans une autre, les programmes sont maintenus identiques, ou avec de faibles modifications, entre les sections. Cet parallélisme est relativement aisé entre les sections L et S, d'une par, G de l'autre. Pour la section P, par contre, il faut envisager assez tôt les premières divergences; en effet, les aptitudes et les intérêts de ces élèves sont assez nettement différents de ceux des autres sections et, une fois qu'ont été découverts dans cette section les «égarés» qui pourraient figurer dans une autre section conduisant vers des écoles postérieures à la scolarité obligatoire, il serait absurde et dangereux de leur offrir un enseignement trop scolaire pour lequel ils ne sont pas faits.

Or, sur le plan pratique, c'est au niveau de la septième que les modifications d'orientation scolaire sont de beaucoup les plus nombreuses; à la fin de la première année d'expérience du Cycle d'orientation, le 15 à 20 % des élèves avait été réorienté, en majorité dans le sens P, G, LS. Aussi, en septième, le parallélisme est maintenu dans toutes les disciplines pour les trois sections, sauf en français (programme identique en LS et G, atténué dès le deuxième trimestre en P); en allemand (identique toute l'année en LS et en G; réduit en P); en mathématiques (identiques en LS et G; modifié en P dès le deuxième trimestre, dans le sens d'une reprise des notions de l'arithmétique traditionnelle). Les transferts sont rendus parfaitement possibles grâce aux classes de rattrapage d'allemand et de français puis de mathématiques pour les élèves passant à n'importe quel moment de l'année de P en G.

Le problème du latin a été provisoirement résolu de la manière suivante: les élèves désireux (et capables) de poursuivre des études avec latin sont inscrits dans une classe de septième LS. Ces classes comportent des élèves latinistes et des élèves scientifiques, qui ne se séparent que pendant les trois heures hebdomadaires de latin, les scientifiques recevant alors un enseignement supplémentaire de français (une heure) et d'observation scientifique (deux heures). Ces trois heures spéciales à la LS se retrouvent en G transformées en

heures supplémentaires de français (une heure), d'allemand (une heure) et de mathématiques (une heure); l'expérience a en effet prouvé que les élèves G avaient un rythme de travail plus lent que leurs camarades de LS; grâce à ce supplément, ils parviennent cependant à suivre exactement le même programme que leurs camarades, jusqu'à la fin de la septième.

En huitième, les sections se différencient davantage et en particulier les élèves latinistes et les élèves scientifiques se séparent en deux sections. En outre, les élèves G reçoivent un enseignement supplémentaire de dessin pratique (garçons, deux heures) et les filles de travaux ménagers (deux heures supplémentaires, soit quatre heures au total).

Au neuvième degré, la section G se subdivise en classes à option (cf. § 3).

Les critères d'orientation

Une bonne orientation dépend d'une bonne observation de l'élève; elle peut être directe (maître de classe, maîtres spéciaux, pour ce qui est de l'école; parents qui fournissent leurs renseignements dans le rapport qu'ils communiquent au Cycle d'orientation avant le début de l'année scolaire, ou lors d'entretiens), ou indirects (notes scolaires, résultats à des tests d'aptitudes).

La première année du Cycle d'orientation, surtout, est une année d'orientation; par la suite, on peut admettre que la grande majorité des élèves auront été correctement dirigés vers les sections qui correspondent à leurs goûts et à leurs aptitudes. Bien entendu, au cours des trois années des passages d'une section à une autre sont toujours possibles, mais ils exigeront davantage de rattrapage puisque l'enseignement des trois sections tend à se différencier dans plusieurs disciplines de façon croissante.

Préorientation

Pour éviter, au cours de la première année, des transferts trop nombreux qui, s'ils sont rendus aisés par le système même du Cycle d'orientation exigent tout de même de l'élève un effort d'adaptation à un nouveau milieu, une première préorientation, nous l'avons brièvement dit plus haut, est déterminée à la fin de la sixième primaire, de façon à permettre une inscription provisoire dans l'une des trois sections de la septième du Cycle d'orientation. Elle est basée sur les éléments suivants:

a. intentions des parents, formulées dans un «rapport confidentiel» adressé à la direction du Cycle d'orientation qui lui fournit des ren-

seignements d'ordre familial, social, affectif, etc., dont la connaissance est précieuse à l'école;

b. notes primaires annuelles de sixième: jusqu'à absorption complète des écoles traditionnelles de septième, huitième et neuvième degré secondaire, le Cycle d'orientation doit adopter les mêmes normes d'admission qu'elles. C'est ainsi que l'inscription en section LS est subordonnée aux notes exigées par le Collège de Genève (soit la note annuelle de 4 absolu sur un maximum de 6 aux trois branches principales: orthographe, composition et arithmétique); la section G reçoit les élèves ayant obtenu dans les mêmes branches au moins le 3 absolu; la section P, enfin, reçoit les autres élèves promus de sixième primaire;

c. résultats à des tests pédagogiques et psychologiques, établis par le Service de la recherche et l'Institut des sciences de l'éducation, et administrés à la fin de la sixième primaire. Il est à relever que ces tests ne constituent nullement un examen de sélection; ils fournissent des renseignements inestimables lors de l'examen des difficultés rencontrées par l'élève au cours de ses trois ans du Cycle d'orientation, et ils n'interviennent, lors de la préorientation que dans un sens favorable, lorsque les résultats scolaires primaires sont légèrement en dessous de la norme d'admission dans une section souhaitée par les parents;

d. rapport de l'instituteur ou de l'institutrice de sixième primaire. L'expérience a prouvé que ce document apporte des renseignements assez sûrs quant aux aptitudes et aux possibilités de l'élève – ce qui démontre avec évidence le rôle considérable de l'observation directe par le maître qui a suivi ses élèves pendant toute une année. Il explicite d'ailleurs la note scolaire dont la valeur est toute relative.

Orientation pendant la septième

Cette préorientation est provisoire. Dès le début de l'année scolaire, tous les moyens d'observation et d'investigation sont utilisés pour contrôler si le garçon ou la fillette sont convenablement orientés, et pour permettre, sans précipitation, mais aussi rapidement que possible, les transferts éventuels, surtout lorsqu'il s'agit d'une modification d'orientation dans le sens P, G, LS. Le maître de classe (qui enseigne dans sa classe de quatorze à dix-huit heures en moyenne, sur un total hebdomadaire de trente-deux heures) et les maîtres spéciaux observent attentivement leurs élèves et signalent à la direc-

tion, dans un rapport détaillé, ceux qui leur paraissent devoir être transférés. Ces cas sont examinés dans des séances du Conseil d'école qui se réunit quatre ou cinq fois au courant de l'année; un transfert dans une section moins difficile, appelé par des difficultés manifestes, des notes inférieures à la moyenne et un échec en classe d'appui, est bien entendu *imposé*. Un transfert dans une section plus difficile pour des raisons inverses est *suggéré* aux parents qui sont libres de l'accepter ou de le refuser.

A l'observation par les maîtres s'ajoutent bien entendu les notes scolaires qui permettent d'évaluer les acquisitions. Or, ces notes n'ont qu'une valeur subjective; elles peuvent dépendre du degré de sévérité du maître; elles dépendent aussi de la valeur moyenne d'une classe: il existe toujours des classes fortes et des classes faibles, et la même note dans l'une ou l'autre n'aura pas du tout la même signification absolue. Le phénomène est particulièrement sensible au Cycle d'orientation où la valeur moyenne de chacune des trois sections est très différente, puisque le rythme du travail, les exigences et, en partie, le programme sont adaptés aux possibilités des trois types d'élèves. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Cycle d'orientation prend soin de préciser en section G et en section P les lettres G et P à côté des notes figurant dans le carnet scolaire.

Epreuves communes

Pour compenser la valeur limitée des notes scolaires et pour permettre à tous les élèves du Cycle d'orientation des comparaisons indispensables, il a été institué des épreuves communes auxquelles sont astreints régulièrement et simultanément tous les élèves du Cycle d'un même degré. Il y en a au moins une par trimestre pour les branches secondaires et davantage pour les branches principales. Elles portent sur des problèmes largement dépassés au moment où elles sont appliquées: les notions nouvelles, insuffisamment exercées sont laissées de côté. Elles comportent des questions de difficultés graduées: les plus faciles seront résolues par la grande majorité, les plus difficiles – du fait de leur complexité et non de leur nouveauté – permettent de distinguer les sujets particulièrement brillants qui méritent, eux aussi, qu'on s'occupe de leur cas.

La préparation et la correction des épreuves communes sont l'objet d'études particulières entreprises du Centre de recherches psychopédagogiques (cf. *infra*). Les résultats sont traduits en rangs sur cent par rapport à la section d'une part, par rapport à l'ensemble de l'école

d'autre part. Ce type de cotation présente de gros avantages: il ne dépend pas du degré de difficulté de l'épreuve, et il permet de situer un élève dans l'ensemble de la population scolaire du Cycle d'orientation et dans chacune des trois sections, par rapport à des points de repère constants (moyenne et indice de dispersion), ce que ne permet pas la note scolaire. La seule difficulté – et elle est mineure – est qu'il convient d'habituer les parents (et peut-être aussi les futurs employeurs) à un nouveau mode d'appréciation et leur faire comprendre qu'un dixième rang sur cent peut très bien correspondre à la note 6 et à un premier rang dans la classe...

Conseiller d'orientation

Rapport des maîtres, notes, épreuves communes, échanges de vues au Conseil d'école, autant de moyens qui doivent permettre d'assurer une orientation correcte des élèves. Dans les cas difficiles, ou pour des difficultés particulières, le conseiller d'orientation, qui possède une double formation d'enseignant et de psychologue, prête son concours – en dehors d'autres tâches qu'il assume en particulier dans le domaine de l'élaboration, de l'étalonnage et de la correction des épreuves communes. Il est à la disposition des parents pour tous les problèmes d'orientation scolaire ou d'avenir scolaire et professionnel; il assiste le Conseil d'école et la direction pour tous les cas examinés.

Collège élargi

Certaines difficultés scolaires ne sont d'ailleurs que la résonance d'autres problèmes; c'est pourquoi le Cycle d'orientation reste en liaison étroite avec tous les services officiels parascolaires. Il a institué un collège élargi qui, pour des problèmes généraux ou pour des cas particuliers, réunit périodiquement des représentants du Service de l'orientation professionnelle, du Service médico-pédagogique, de l'Institut des sciences de l'éducation, du Service de la protection de la jeunesse, du Service de la recherche pédagogique sous la présidence du directeur du Cycle d'orientation.

Rapports avec les parents

Le délicat travail de l'orientation scolaire, la nécessité d'adapter l'enseignement aux exigences d'un monde en pleine évolution, les révolutions apportées par la technique et la recherche pédagogique aux méthodes d'enseignement exigent impérieusement un contact étroit entre la famille et l'école.

Ce contact est assuré de plusieurs façons :

a. les réunions de parents à l'échelon de l'école (par la suite à celui du groupe scolaire), pour l'exposé de questions générales; une discussion générale est ouverte à la fin de la séance;

b. les réunions de parents par sections, où sont évoqués des problèmes spécifiques;

c. les réunions de classes, convoquées par le maître ou la maîtresse de classe, avec la participation des principaux maîtres spéciaux;

d. les entretiens individuels avec le directeur, les maîtresses et maîtres principaux ou doyenne, le conseiller d'orientation, les maîtres et maîtresses de classe;

e. l'information écrite par lettres circulaires qui permet de présenter certains problèmes ou d'expliquer certaines solutions, procédé qui a l'avantage de la rapidité, mais le défaut de ne pas permettre un authentique dialogue.

De tels échanges sont particulièrement précieux, car s'ils offrent la possibilité à l'école de mieux faire comprendre les buts qu'elle poursuit et les moyens qu'elle utilise, ils lui permettent aussi de prendre conscience de ses lacunes et de ses insuffisances, de corriger des erreurs inévitables, d'augmenter son efficacité.

Centre psycho-pédagogique et centre audio-visuel

La direction du Cycle d'orientation, est assistée par un organisme qu'elle a créé sous la pression des nécessités pratiques.

Le centre de recherches psycho-pédagogiques animé par des spécialistes de la psychologie, de la pédagogie et du calcul statistique; ce centre permet au Cycle d'orientation (éventuellement à d'autres écoles secondaires supérieures par la suite), d'élaborer, de mettre au point, de valider, d'interpréter des tests, des épreuves de connaissances ou d'aptitudes destinés à mieux orienter ses élèves, à contrôler leur adaptation, à améliorer l'enseignement en décelant ses lacunes ou ses insuffisances; il peut, en outre, organiser des examens psychologiques collectifs; il consacre une part importante de son activité à l'enseignement programmé et à l'automatisation du savoir; il entreprend des recherches dans le domaine de la pédagogie et de la didactique; il participera à la formation des stagiaires de l'enseignement secondaire. Ultérieurement un centre audio-visuel – ébauché pour l'instant – étendra son activité à tous les ordres d'enseignement; ce centre étudiera les méthodes d'enseignement par les moyens audio-

visuels (films, clichés, enregistrements, télévision, etc.); il créera et diffusera pour l'enseignement le matériel audio-visuel nécessaire; il disposera de son studio d'enregistrement et de prises de vues, son laboratoire de photographie et, éventuellement, d'un studio de télévision pour l'émission en circuit fermé de certains enseignements qui font appel essentiellement à l'image ou à l'animation.

Le corps enseignant

Le Cycle d'orientation fait partie de l'enseignement secondaire. Mais comme il absorbe les septièmes degrés primaires (dont n'étaient extraits, jusque là, que les élèves entrant en septième du Collège de Genève), aux maîtres secondaires licenciés et porteurs du certificat pédagogique complémentaire sont adjoints des instituteurs et institutrices admis à enseigner dans les classes qui seraient restées primaires sans la création du Cycle d'orientation (septième G et P; huitième et neuvième P). Un brevet secondaire est à l'étude, à l'intention des maîtres et des maîtresses primaires qui, par la suite, désireraient enseigner dans le cadre du Cycle d'orientation. Tous les maîtres du Cycle d'orientation reçoivent, en cours d'année et pendant un séminaire de formation au début de l'été, une formation complémentaire destinée à leur permettre d'assurer avec le maximum d'efficacité les tâches nouvelles propres au Cycle d'orientation.

Développement et extension du Cycle d'orientation

La pénurie de locaux et d'enseignants n'a pas permis l'introduction générale du nouveau Cycle d'orientation; celui-ci se substituera progressivement aux écoles qu'il est appelé à remplacer, en s'étendant, année après année, à des quartiers de plus en plus vastes, pour parvenir, dans cinq ans probablement, à absorber l'ensemble des élèves genevois de douze à quinze ans, soit environ neuf mille élèves. Dans l'immédiat, seules certaines écoles primaires sont touchées par la création du Cycle d'orientation; leurs élèves n'ont pas la latitude d'opter pour les écoles traditionnelles que le Cycle d'orientation remplace progressivement; d'autre part, seuls les élèves de ces classes primaires peuvent entrer au Cycle d'orientation.

En 1962, seize classes du Cycle d'orientation ont été ouvertes: huit de garçons au Collège de l'Aubépine, huit de filles au Collège de la Florence.

En 1963, ces seize classes seront devenues des huitièmes, et trente-deux nouvelles classes de septièmes ont été ouvertes:

huit de garçons au Collège de l'Aubépine,
huit de filles au Collège de la Florence,
huit de garçons au Collège de Sécheron,
huit de filles au Collège de Cayla.

En 1964, ce seront sans doute de quarante-huit à soixante-quatre nouvelles septièmes intégrées au Cycle d'orientation, et en 1965, l'ensemble des septièmes degrés du canton, soit une centaine de classes environ. Cette année-là le septième degré du Collège de Genève disparaîtra, alors que les premières volées du Cycle d'orientation atteindront les divisions supérieures des écoles secondaires.

L'extension du Cycle d'orientation est étroitement liée au problème des bâtiments; quelques bâtiments secondaires actuels seront reconvertis pour le Cycle d'orientation, mais il faudra construire sept ou huit nouveaux bâtiments (groupes de six cents à sept cents élèves), sur le modèle du Collège de la Florence. Le premier de ces groupes est prévu à la campagne de Budé dont la première étape sera probablement achevée pour la rentrée 1964; suivront des groupes analogues à Pinchat, Meyrin, Onex, La Gradelle, puis probablement Chêne-Bourg, Eaux-Vives et Versoix.